

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

### **ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE CHAROLS**

Par Arrêté n° 2017.08.36A du 4 août 2017, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CHAROLS.

Cette enquête publique se déroulera, pendant une durée de 31 jours, du mardi 29 août 2017 au jeudi 28 septembre 2017 inclus.

A l'issue de la procédure, le projet de modification n° 4 du PLU de la commune de CHAROLS, éventuellement modifié, pourra être approuvé par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION.  
Le projet de modification n°4 du PLU de CHAROLS n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Monsieur Gérard PAYET, magistrat des juridictions financières, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête publique seront déposés à la

- Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION Centre municipal de Gournier – 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELMAR aux jours et heures habituels d'ouverture de la direction (du lundi au jeudi de 8h à 12h et 14h à 18h et le vendredi 8h à 12h et 14h à 17h)
- Mairie de CHAROLS (siège de l'enquête), Le village, Place Carrovolis, 26450 CHAROLS, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (mardi, jeudi et samedi de 9h à 12h)

où le public pourra les consulter :

#### **CONSULTATION SUR PLACE**

- Sur support papier
- Sur un poste informatique, en version numérique

#### **CONSULTATION SUR LE SITE INTERNET**

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera également consultable sur le site internet de dématérialisation : <https://www.registre-dematerialise.fr/466>.



Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne pourra obtenir communication du dossier d'enquête publique, sur sa demande et à ses frais, à la Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions directement

- sur les registres d'enquête tenus à sa disposition à la :
  - Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION, Centre municipal de Gournier – 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELMAR aux jours et heures habituels d'ouverture de la direction (du lundi au jeudi de 8h à 12h et 14h à 18h et le vendredi 8h à 12h et 14h à 17h)
  - Mairie de CHAROLS, Le village, Place Carrovolis, 26450 CHAROLS, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (mardi, jeudi et samedi de 9h à 12h)
- sur le registre dématérialisé tenu à sa disposition à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/466>

Ces observations, propositions et contre-propositions seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre d'enquête.

- les adresser, par voie postale, au commissaire-enquêteur (qui les annexera au registre d'enquête) en mentionnant en objet « **Observations pour le commissaire-enquêteur** » :  
Commissaire enquêteur – Enquête publique relative la modification n°4 du PLU de CHAROLS  
MAIRIE DE CHAROLS, Le Village, Place Carrovolis, 26450 CHAROLS.

Le commissaire enquêteur recevra le public pour recueillir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales, en mairie de CHAROLS, Le Village, Place Carrovolis, 26450 CHAROLS :

- mardi 29 août 2017 de 9h à 12h
- samedi 9 septembre 2017 de 9h à 12h
- jeudi 28 septembre 2017 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à l'issue de l'enquête publique dans les locaux de la Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION, à la Mairie de CHAROLS et sur le site de dématérialisation : <https://www.registre-dematerialise.fr/466>

Des informations peuvent être demandées auprès de la Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION, Centre municipal de Gournier, 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELMAR - Nelly CONSTANT ☎ 04.75.00.25.90 – courriel : [n.constant@montelimar-agglo.fr](mailto:n.constant@montelimar-agglo.fr)